



SNUipp-FSU 23

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC
Section de la CREUSE

542 - Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 - GUERET
Téléphone : 05 55 41 04 81
E-mail : snu23@snuipp.fr

Guéret, le 9 février 2018

À
Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale,

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le département de la Creuse est placé en vigilance orange depuis mercredi 7 février 2018. Vous avez écrit à ce sujet aux directeurs d'écoles et aux chefs d'établissement hier à 19h55 alors qu'un courrier du jeudi était parti à 17h. La démarche de communication sur les boîtes professionnelles des agents occupant des postes de directeurs d'école uniquement, sans envoi aux écoles ni communication au courrier du jeudi, est bien incompréhensible dans un but de diffusion de l'information. Par ailleurs un message reçu hier soir à 19h55 ne permet pas l'anticipation d'une situation pourtant connue depuis longtemps et face à laquelle les départements voisins ont réagi en amont. En effet, des consignes ont été données dès hier pour que les enseignants et les usagers soient informés avant la sortie des classes et puissent anticiper.

La teneur de votre mail aux directeurs les place dans une situation bien inconfortable : ils doivent gérer seuls une situation connue depuis longtemps avec des informations bien lacunaires et se retrouvent encore une fois seuls face aux familles qu'ils ne peuvent informer correctement. Quand les personnels appellent les circonscriptions, celles-ci ne sont semble-t-il pas au courant. Ce sont pourtant les premiers interlocuteurs des écoles ! Il est urgent de les informer de la situation.

Nous vous demandons d'apporter de toute urgence aux écoles des réponses précises aux questions ci-dessous :

- *Quel est l'horaire retenu pour chaque école pour le passage des cars scolaires ? L'indication « identiques à ceux pratiqués le mercredi » est incongrue pour les 80% des écoles qui ne travaillent pas le mercredi et ne connaissent pas les horaires de la ville de Guéret...*
- *Tous les transporteurs ont-ils bien été informés ? Quelle consigne leur a été donnée (passage à 15h, avant 15h, à 12h, 13h30...)?*
- *Les familles ont-elles été informées par les services de l'inspection académique ?*
- *Les communes ont-elles été informées et quelle consigne leur a été donnée pour les repas de midi ? Pour la garderie et les autres services périscolaires ?*
- *Qu'en est-il pour les personnels des écoles si toutes les familles font le choix de récupérer en urgence leur enfant dans la matinée ?*

Si dans le second degré les chefs d'établissement sont en charge des temps extrascolaires (cantine, permanences...) ce n'est pas le cas des directeurs d'écoles qui ne peuvent remplacer une communication institutionnelle aux mairies.

Nous regrettons profondément la situation dans laquelle ont été placés les personnels des écoles, tout particulièrement les directeurs, et vous demandons de clarifier au plus vite la situation pour garantir la sécurité des élèves et des personnels et ne pas rajouter des dysfonctionnements institutionnels aux difficultés météorologiques.

Les co-secrétaires du SNUipp-FSU 23